

ARRÊTÉ MUNICIPAL

AR-156.2026.V.22.06

Arrêté portant interdiction d'utilisation du terrain d'honneur du complexe sportif de Chatelus

Le Maire de la commune de Thizy-les-Bourgs,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu les conditions météorologiques ayant entraîné une dégradation importante du terrain ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et préserver les équipements communaux ;

Considérant que l'état du terrain en gazon du stade de Chatelus ne permet pas son utilisation sans risque pour les utilisateurs et sans détérioration supplémentaire de l'équipement ;

ARRÊTE :

Article 1

L'utilisation du terrain en gazon du stade de Chatelus, situé 760 route de Roanne – Bourg de Thizy à Thizy-les-Bourgs (69240), est interdite à compter de ce jour, jusqu'au 31 août inclus.

Article 2

Cette interdiction s'applique à toute pratique sportive, notamment les entraînements, compétitions et toute autre activité susceptible d'endommager le terrain.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché à l'entrée du complexe sportif et publié sur le site internet de la commune.

Article 4

Monsieur le Policier municipal et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Thizy-les-Bourgs, le 22 juin 2026

Le Maire,

Rémi BERTHOUX

